



Evaluation du système de déclaration obligatoire pour les maladies transmissibles

Berne, le 24 août 2012

Prise de position des instances officielles

La Division Maladies transmissibles à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Direction de l'Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS) ont pris connaissance des conclusions de l'évaluation externe du système de déclaration obligatoire pour les maladies transmissibles.

Le système de déclaration obligatoire est évalué de manière générale comme étant approprié et efficace, et ne nécessite pas de changements fondamentaux.

La compliance des déclarations, dans la mesure où l'évaluation peut en juger, est considérée comme suffisante. Le système répond ainsi aux exigences du Règlement sanitaire international et à la Loi sur les épidémies.

L'évaluation fait état de quelques propositions de développement concrètes dont nous tiendrons volontiers compte dans la révision actuelle du droit d'exécution lié à la loi sur les épidémies, par exemple la combinaison de la déclaration initiale et complémentaire du médecin, l'établissement de la déclaration électronique ainsi que le traitement électronique des déclarations par les autorités sanitaires cantonales compétentes dans le système d'information de l'OFSP.

Le rapport d'évaluation relève avec bonheur que les acteurs impliqués s'identifient fortement au système de déclaration et à son importance pour la protection de la santé publique. Le rapport hebdomadaire publié sous www.bag.admin.ch/infreporting, en tant que feedback primaire destiné aux acteurs engagés, sera successivement élargi par des tableaux et des graphiques. Le remaniement des documents de déclaration prévu dans le cadre de la révision de la loi sur les épidémies va intégrer les suggestions émises dans l'évaluation.